

## QUART D'HEURE CITOYEN

du 2 avril 2024

### 1ère question

« Je crois avoir vu sur facebook qu'il était possible de poser des questions relatives à l'intérêt général ou collectif mais je ne retrouve plus le post.

Ma question est la suivante : est-il envisageable d'installer dans les hameaux des boîtes à livres telle qu'il en existe une près de l'église ?

Piriac dispose d'une bibliothèque située dans le bourg comme la boîte à livres que j'évoque. Cette idée permettrait de mettre les habitants des hameaux sur le même pied d'égalité que les habitants du bourg, ces boîtes permettrait l'accès à la lecture à tout le monde, quelle que soit la catégorie sociale et l'âge (il y a des personnes qui se déplacent peu compte tenu de leur âge). Ces boîtes pourraient contenir des livres, des revues (qui souvent partent à la poubelle une fois lues). Avec un peu de civisme cela pourrait fonctionner sur un principe un livre emprunté un livre déposé, j'espère en pas être utopiste !

Merci pour l'attention que vous porterez à ce message pour lequel j'espère obtenir une réponse bien sûr. »

### Réponse de Emmanuelle Dacheux

La boîte à livre de la place de l'église a dû être retirée suite aux tempêtes qui l'ont endommagée, l'agent en charge de la menuiserie a malheureusement été victime d'un léger accident de travail et ne pourra pas réparer cette boîte avant l'été, elle le sera après la saison. D'autres boîtes à livres pourraient effectivement être disposées sur les hameaux de Piriac, c'est complètement envisageable, reste à voir où les disposer, nous sommes ouverts à toutes propositions.

Pour information, la bibliothèque va déménager dans l'ancien bâtiment de la maison du patrimoine, elle sera fermée du vendredi 12 au vendredi 19 avril le temps du déménagement

Un appel est d'ailleurs lancé, pour la journée du vendredi 12 avril à partir de 10h, afin d'aider à mettre en carton les quelques 7.000 ouvrages.

La bibliothèque rouvrira ses portes le samedi 20 avril à 10h avec un petit déjeuner inaugural.

Des livres enfants sont également prêtés en collaboration avec le CAC dans le cadre de l'opération lire à la plage sur la plage de Lérat les mardis d'été de 16h à 18h.

N'hésitez pas à nous formuler vos propositions d'implantation de boîtes à livre par mail à [mairie@piriac-sur-mer.fr](mailto:mairie@piriac-sur-mer.fr)

### 2ème question

« Bonjour, Avez-vous des nouvelles des affaires maritimes pour la reconstruction du muret de la jetée de Lérat. Cordialement »

### Réponse de Isabelle Lemonnier

En ce qui concerne la digue de Lérat, nous prévoyons 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase avant l'été : le déblaiement du muret réflecteur endommagé. Nous avons reçu 4 devis et avons choisi ce matin l'entreprise qui interviendra.
- 2<sup>ème</sup> phase : la reconstruction du muret, avec un processus plus lourd et plus coûteux, qui nécessite des études techniques, une consultation des entreprises et a priori une demande d'avis aux ABF.

La DDTM est venue sur place le 11 mars dernier car nous avons sollicité une aide de l'Etat pour pouvoir bénéficier de la DSEC (Dotation de solidarité nationale aux collectivités territoriales touchées par les événements climatiques). La DDTM nous accompagne sur cette demande qui peut prendre du temps mais qui, nous l'espérons, pourra soulager financièrement la commune sur ce dossier.

### 3ème question

« Madame la Maire,

La commune de LA TURBALLE réalise en ce moment, une enquête relative à un achat groupé d'énergie d'électricité et de gaz, sans engagement, clôture fin avril.

La commune de Piriac pourrait-elle envisager la même chose. Sincères salutations »

### Réponse de Rodolphe Beron

Oui ! mais.

Qui effectue vraiment l'achat d'énergie : une société basée à Dijon du nom de WIKIPOWER.

L'intérêt de faire appel à cette société est surtout de sensibiliser les consommateurs sur l'impact financier lié aux conditions d'achat de l'énergie.

La facture énergétique a deux composantes, l'une est celle de l'approvisionnement qui se traduit par un coût d'abonnement d'un opérateur public( RTE, Enedis..) fonction de la puissance de raccordement en kW, l'autre est celle de la quantité d'énergie fournie par un opérateur privé ( EDF, Engie, total énergie...) en kWh.

Des sites internet comme "choisir.com, hellowatt ou le médiateur national de l'énergie propose un service similaire aux particuliers.

Les offres sont établies en tarif de marché et sont comparées au tarif réglementé. Elles peuvent être à prix fixe ou indexé sur les tarifs régulés.

Les tarifs de marché font l'objet de hausse mais aussi de baisse comme actuellement. -3,3% entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Contrairement aux professionnels, les particuliers peuvent revenir au tarif réglementé mais cela demande une veille de l'évolution des prix entre le contrat passé au tarif de marché et le tarif réglementé.

L'intérêt du marché groupé est moins intéressant pour les particuliers pour lesquels encore aujourd'hui on n'individualise pas les coûts par rapport au profil de consommation, contrairement à des gros consommateurs pour lesquels un tarif sera établi notamment en fonction des consommations baseload (ruban) et peackload (pointe).

Nous pourrions prochainement questionner TE44 délégataire de service public pour cet achat groupé d'énergie via Cap Atlantique